

Vous êtes **médecin ou sage-femme** et vous souhaitez pouvoir proposer à votre patientèle **des consultations d'aide à l'arrêt du tabac au sein même de votre cabinet.**

**L'association Tab'agir** propose de vous former à la tabacologie avec des médecins tabacologues durant 1 jour ½, en alternant écoute active et ateliers pratico-pratiques.

Nos 2 médecins tabacologues et un psychologue spécialisé en thérapies comportementales et cognitives (TCC) vous apporteront toutes les connaissances nécessaires à la prise en soin de vos patients qui souhaitent arrêter de fumer (Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé et avec les outils Santé Publique France).

**Indemnisation  
de la formation  
(350€ pour 1 j ½)**

**1 C. complémentaire  
versée pour les 3  
premières C.**

**Indemnisation  
de la formation  
continue**

### **Les + pour les professionnels**

**Adhésion à un réseau déjà constitué de + de 260 professionnels**, pour accompagner le patient au plus proche de chez lui,

**Disponibilité et écoute de Tab'agir** (modalités et fonctionnement du réseau),

**Orientation du patient** vers les diététiciens(nes) et psychologues du réseau selon les besoins,

**Conseils et appui en tabacologie du médecin coordonnateur de Tab'agir**,

**Réunions semestrielles (F.C) ou annuelles (Bgg) de formation continue et échange de pratiques**,

**Enregistrement des coordonnées** du patient dans la base de données Tab'agir pour **suivi et évaluation** à 6 mois et 1 an, selon les **conformités RGPD**.

### **Les + pour les patients**

**Soutien pluridisciplinaire :**

- **Conseils et accompagnement personnalisé** par un prescripteur proche de leur domicile,
- **Consultations gratuites** (prises en charge financièrement par Tab'agir) auprès d'un(e) **diététicien(ne)** et auprès d'un(e) **psychologue** formé(e) aux TCC (4 consultations de chaque),
- **Coaching téléphonique à un numéro unique : 03 86 52 33 12** s'ils en ressentent le besoin,

**Suivi et évaluation du statut tabagique**, par Tab'agir, à 6 mois et 1 an de leur première consultation.

En choisissant de participer à une formation Tab'agir, vous adhérez à l'association (12€/an) et vous vous engagez à devenir un professionnel « membre actif du réseau » en proposant et en effectuant des consultations de tabacologie auprès de vos patients et aux patients orientés par Tab'agir. Vous participez à lutter contre la première cause de mortalité évitable en France. Et vous permettez à vos patients d'être intégrés au sein du réseau Tab'agir afin qu'ils bénéficient ainsi d'un suivi pluridisciplinaire qui augmentera leurs chances d'arrêt définitif.

**Prochaines dates :**

**BESANÇON → 19 et 20 mars 2020**

**NORD FRANCHE-COMTÉ → 2 et 3 avril 2020**

**CHALON S/SAÔNE → 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020**

**(Lien vers le programme)**

[www.tabagir.fr](http://www.tabagir.fr) [www.facebook.com/tabagir](https://www.facebook.com/tabagir)

